



**République Française
Département de la Haute-Vienne**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 13 ARVIL 2024

Délibération N° 2024.12 portant sur: IMPOTS ET TAXES

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux d'imposition pour 2024 :

- Taxe foncière bâtie : **32.06 %**
- Taxe foncière non bâtie : **63.57 %**

Concernant la taxe d'habitation sur les logements secondaires celle-ci sera : **10.90**

Le conseil municipal débat, passe au vote et approuve à l'unanimité les taux d'imposition



▪ **Fait à Surdoux le 13 Avril 2024**

Le Maire Géraldine BLANQUET



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 087-218719300-20240413-2024130-BF

S²LOW

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 13 ARVIL 2024

Délibération N° 2024.17 portant sur: AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR BP 2024

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	73581.81
Excédent d'investissement antérieur reporté	7123.33

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement 2023	0
Recettes d'investissement 2023	22086.15
Solde d'exécution de l'exercice 2023	22086.15
Solde d'exécution cumulé	29209.48

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

RAR Dépenses d'investissement 2023	11 064,21
RAR Recettes d'investissement 2023	0



SOLDE	-11064.21
-------	-----------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	29209.48
Rappel du solde des restes à réaliser	-11064.21
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	18145.27
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Dépenses de fonctionnement 2023	90555.23
Recettes de fonctionnement 2023	88461.09
Résultat de l'exercice 2023	-2094.44
Résultat antérieur	73581.81
TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER EN 2024	71487.37

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION FONCTIONNEMENT

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créateur)	71487.37
TOTAL	71487.37

AFFECTATION INVESTISSEMENT

3) Excédent d'investissement à reporter au BP 2024 ligne 001 (report à nouveau créateur)	29209.48
TOTAL	29 209.48



Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 087-218719300-20240413-202418-BF

S²LO

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 13 ARVIL 2024

Délibération N° 2024.18 portant sur: BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2024

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Mme le Maire expose le budget primitif 2023 au conseil municipal et met a disposition tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal de Surdoux débat sur le budget 2023 et décide de passer au vote.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre 011 : 77 308,60

Chapitre 012 : 30 700,00

Chapitre 014 : 1 500,00

Chapitre 65 : 27 887,00

Chapitre 67 : 500

Chapitre 68 : 200

Chapitre 023 : 12 570,76

Dépenses : 150 666,36€

Chapitre 013 : 200

Chapitre : 3 764,19

Chapitre 73 : 5 200,00

Chapitre 731 : 16 325,00



Chapitre 74 : 41 489,80
Chapitre 75 : 12 000,00
Chapitre 78 : 200
Chapitre 002 : 71 487,37 = Résultat de fonctionnement N-1 reporté

Recettes : 150 666.36 €

Le budget s'équilibre à : 150 66.36

INVESTISSEMENT

Chapitre 023 : 61 126,03
Chapitre 23 RAR : 11 005,52
Chapitre 21 : 58.69

Dépense : 72 190.24

Chapitre 13 : 21 625,00
Chapitre 138 : 8 277,00
Chapitre 021 : 12 570,76
Chapitre 10 : 508,00
Chapitre 001 : 29 209,48

Recettes : 72 190.24

Le budget s'équilibre à : 72 190,24

Le conseil débat et passe au vote, et approuve l'unanimité le budget primitif 2024.

Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET





République Française
Département de la Haute-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130

Séance du : 13 ARVIL 2024

Délibération N° 2024.14 portant sur: LE COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné

des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion sont exacts dans toutes leurs parties.

1° Statuant que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Le conseil approuve à l'unanimité la conformité du compte de gestion 2023.



Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 087-218719300-20240413-202410-DE

S²LO

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 13 AVRIL 2024

**Délibération N° 2024.10 portant sur: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES DEVIS
FUTURE SALLE POLYVALENTE**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Madame le Maire après avoir présenté au conseil municipal les différents devis concernant la création d'une salle polyvalente, propose au conseil de demander des subventions pour les nouveaux devis de création de la salle polyvalente.

Le conseil débat ; après débat et vote le conseil municipal décide à l'unanimité de demander des subventions au conseil départemental, et pour la partie isolation les Fonds Verts pour les devis isolation et embellissement Brico'bab 6000€ TTC pas de TVA et le devis pour Matériaux de Maux Matériaux 4360.86€ TTC

Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET





Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 087-218719300-20240413-202416-DE

S²LO

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 13 ARVIL 2024

Délibération N° 2024.16 portant sur: ENTRETIEN DES ESPACES VERT

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents devis concernant l'entretien des espaces verts et bordures de voiries,

Lee devis PROX SERVICE UZERCHE retient l'attention du conseil municipal.

Après débat et vote le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de PROX service d'un montant de 3470 TTC, le paiement sera effectué après chaque passage terminé de l'entreprise.

Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET





Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 087-218719300-20240413-202409-DE

S²LO

**République Française
Département de la Haute-Vienne**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 13 ARVIL 2024

Délibération N° 2024.09 portant sur: DEVIS CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents devis concernant la création d'une salle polyvalente, Mme le Maire explique qu'une première partie des devis avait été voté lors du dernier conseil et les devis supplémentaires sont arrivés.

Le conseil examine les devis et débat.

Devis pour isolation et embellissement Brico'bab 6000€ TTC pas de TVA

Devis pour Matériaux de Maux Matériaux 4360.86€ TTC

Après débat et vote le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les devis de Brico'Bab et Maux matériaux.

Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET





République Française
Département de la Haute-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130

Séance du : 13 AVRIL 2024

Délibération N° 2024.15 portant sur: FONGIBILITÉ DES CREDITS

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Mme le maire expose au conseil municipal de que depuis le passage a la M57 il est possible de voter la fongibilité des crédits jusqu'à 7.5%.

Le conseil débat sur cette mise en place.

Le conseil passe au vote de décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET





Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 087-218719300-20240413-202408-DE

S²LOW

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 13 ARVIL 2024

**Délibération N° 2024.08 portant sur: TARIF DES PLAQUES POUR LE JARDIN DU
SOUVENIR**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Madame le Maire explique au conseil que lors de la construction du jardin du souvenir un pupitre à été construit pour déposer les plaques de personne qui repose dans ce jardin. Afin que les plaque soient toutes de la même dimension Mme le Maire propose que lorsque c'est nécessaire la mairie achète les plaques puis les factures aux administrés qui en font la demande.

Le conseil débat ; après débat et vote le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer les plaques à 50€.

Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET





**République Française
Département de la Haute-Vienne**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 13 AVRIL 2024

Délibération N° 2024.11 portant sur: LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

Madame le Maire explique au conseil que la commune a reçu plusieurs demandes de subventions
Le conseil étudie chaque demande.

- Association d'aide à la personne Mont et Barrage : 4.30*habitants soit 215€
- Ecole du Mont Gargan 100€
- Secours Populaire 100€
- SPA 60€ suivant montant demandé.

Le conseil débat ; après débat et vote le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder ces subventions.

Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET





Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 087-218719300-20240413-20241300-DE

S²LO

République Française
Département de la Haute-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130

Séance du : 13 ARVIL 2024

Délibération N° 2024.13 portant sur: LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25 MARS 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 35 minutes (dix heures et trente cinq minutes)

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- ANDRIEUX --CHEMIN

Membres	6
Présents	6
Représenté	0
Votants	5
Exprimés	5
Pour	5
Contre	0

Sous la présidence de Burin Christine :

Sous la lecture de Mr Prins Jan doyen du conseil municipal

Vu les résultats figurant au Compte de Gestion 2023,

Vu le résultat ainsi résumé du Compte Administratif 2023 :

Fonctionnement

Dépenses réelles	90 555,53€
Recettes réelles	88 461,09€
Résultat de l'exercice	-2094.44 €
Résultat antérieur reporté	73 581.81€
Résultat cumulé	71 487,37€

Investissement :

Dépenses réelles	0€
Recettes réelles	22 086,15€
Résultat d'investissement	22 086.15€
Résultat antérieur reporté	7 123,33 €
Résultat cumulé	29 209,48€
Solde des RAR dépenses	11064.21€
Solde des RAR recettes	0€

- Le conseil approuve à l'unanimité la conformité du compte administratif 2023.



Fait à Surdoux le 13 Avril 2024

Le Maire Géraldine BLANQUET